



Communauté d'Agglomération
de Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PLANCHE A
Version Modifiée
11 JUIN 2025

Commune de Odomez

SECTEUR 1

4.1

Le territoire de la CAVM est concerné par des risques.
Il convient de se référer à la PLANCHE B du zonage.

LES ZONES PRESENTES SUR LA COMMUNE (ou en limite communale)

- Zones urbaines mixtes

UAa

UB

UBc

Zones urbaines dédiées aux cités
minières/ouvrières

UMa

Zones dédiées aux équipements
activités de loisirs et de tourisme
- Zones urbaines à vocation économique
- UEa
- Zones à vocation agricole
- A
- Acn
- Zones à vocation naturelle
- N
- Nj

LES AUTRES ELEMENTS GRAPHIQUES

- Secteur de mise en oeuvre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Bâti éligible au changement de destination
- Emplacement Réserve
- Cheminement à protéger (L151-38 du CU)

Protection du patrimoine bâti (L151-19 du CU)

- Elément linéaire (mur d'enceinte, portail, grille, façade...)

Protection du patrimoine paysager (L151-23 du CU)

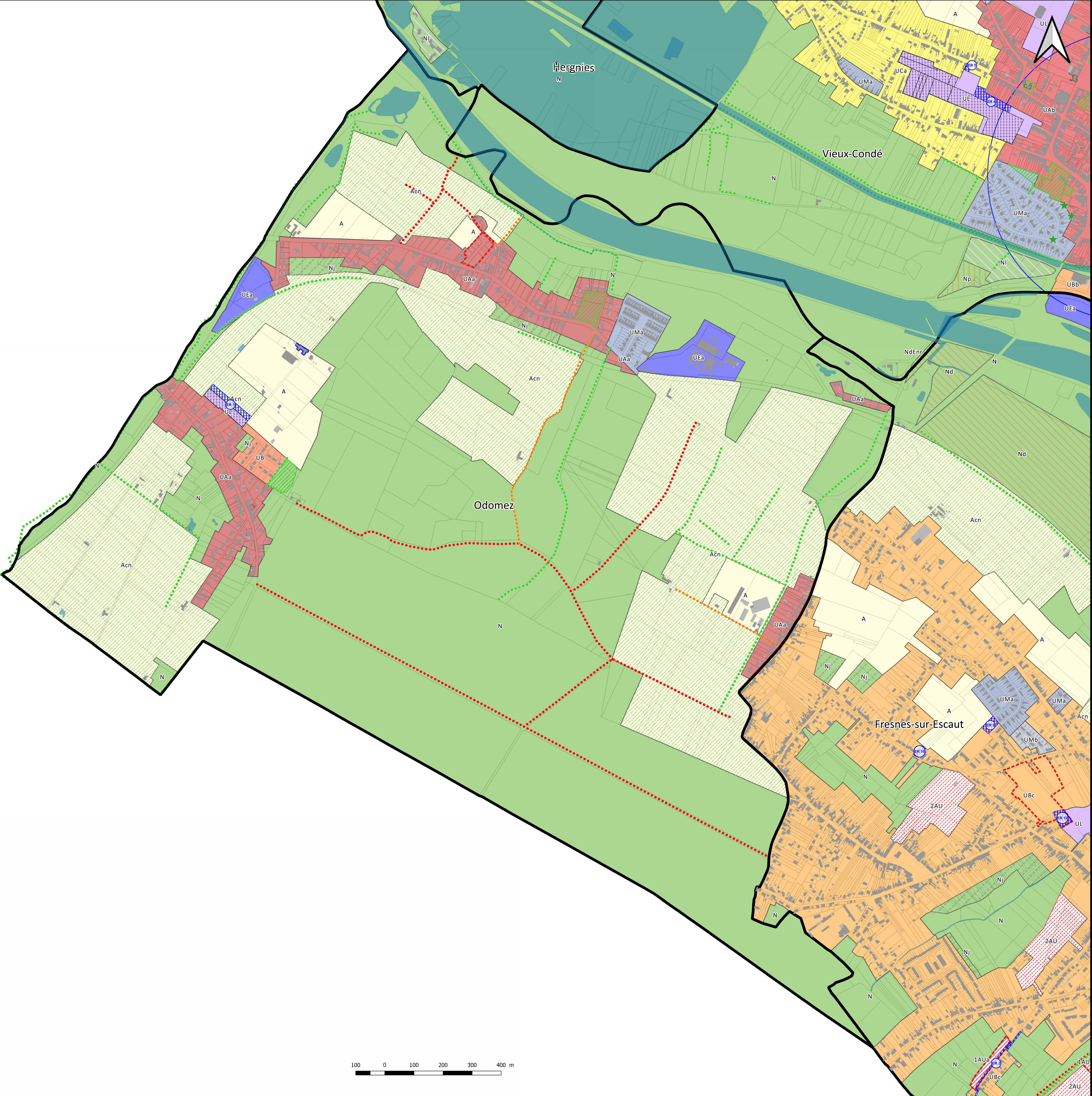
- Elément linéaire (fossé, talus, alignement d'arbres ou de haies...)
- Espace végétal de qualité (parc, jardin public/privé, boisement...)

Informations complémentaires

- Limites communales

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Vocation	Bénéficiaire	Surface (en m²)
ER 1	Extension du cimetière	Commune	3204.43



DEPARTEMENT DU NORD

Valenciennes

Métropole

Communauté d'Agglomération
de Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PLANCHE B
Version Modifiée
11 JUIN 2025

Commune de Odomez

SECTEUR 1

4.2

